



Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés

Contribution concernant la période 2020-2022

Berne, 1.06.2021

Engagement de la Suisse pour les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève

1. La Suisse est partie aux trois Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.
2. Elle a rédigé son premier rapport volontaire sur la mise en œuvre du droit international humanitaire (DIH) au niveau national en 2020. Le rapport analyse la mise en œuvre du DIH par la Suisse au niveau national. Il contribue à diffuser le DIH, à encourager d'autres Etats à rédiger leurs propres rapports volontaires et à nourrir un dialogue interétatique afin de renforcer le respect du DIH. En 2021, la Suisse a organisé deux événements internationaux de promotion des rapports volontaires, conjointement avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Un nombre croissant d'Etats rédigent actuellement ou envisagent de rédiger un tel rapport.
3. La Suisse a mené une réunion d'experts gouvernementaux sur le DIH consacrée à la protection des activités médicales dans les conflits armés, en novembre 2020. Cette réunion avait pour but de contribuer à la réalisation de progrès réalistes et pragmatiques dans la mise en œuvre, au niveau national, du DIH. Plus de 280 experts représentant près de 100 Etats ont participé. Les participants ont identifié ensemble des défis et des bonnes pratiques dans ce domaine. Ils ont échangé sur les législations, les réglementations, les procédures et les politiques nationales ainsi que les bonnes pratiques mises au point par les Etats pour relever les défis identifiés. Un résumé rédigé par la présidence de cette réunion est public.
4. La Suisse, s'engage pour la clarification des questions liées à l'application du DIH dans le cyberspace. La Suisse a participé activement aux processus onusiens pertinents, notamment le groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (OEWG 2019-2021) et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des Etats dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale (GEG 2019-2021). La Suisse continue son engagement dans l'actuel groupe de travail à composition non limité sur la sécurité du numérique et de son utilisation (OEWG 2021-2025). La Suisse œuvre à bâtir et à garantir un cyberspace ouvert, libre, sûr et pacifique et à promouvoir la reconnaissance, le respect et l'application du droit international, notamment humanitaire, dans cet espace. La Suisse considère que les positions nationales des États contribuent de manière significative à concrétiser davantage l'application du droit international dans cet espace. La prise de position de la Suisse sur l'application du droit international dans le cyberspace a trait, entre autres, à des questions relevant du DIH.
5. Dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), la Suisse s'engage activement dans le groupe d'experts gouvernementaux au sujet des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA). Elle est pleinement engagée dans le processus d'examen d'un cadre opérationnel

et normatif qui pourrait constituer le socle d'un accord futur et ouvrir la voie à des négociations correspondantes. La Suisse a publié sa position dans sa Stratégie de maîtrise des armements et de désarmement 2022–2025.

6. La Suisse s'engage en faveur de la justice pénale internationale, notamment au travers de son soutien à la Cour pénale internationale (CPI). Elle a œuvré en faveur de la mise en œuvre et du développement du Statut de Rome. Dans ce cadre et dans le but de renforcer l'application du Protocole additionnel II, elle a proposé un amendement à l'article 8 du Statut de Rome pour que le fait d'affamer délibérément des civils comme méthode de guerre devienne, tout comme dans les conflits armés internationaux, un crime de guerre dans les conflits armés non internationaux. Cet amendement a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée des Etats Parties à la CPI en décembre 2019. D'ici fin 2022, la Suisse devrait avoir ratifié cet amendement. La Suisse oeuvre en outre pour renforcer la CPI comme institution. Pour ce faire, elle s'engage notamment dans le cadre du processus de suivi du rapport du groupe d'experts indépendants et les travaux qui en découlent, par exemple au sein du Groupe d'étude sur la gouvernance.

7. La Suisse assure le Secrétariat de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (CIHEF), établie par l'art. 90 du Protocole additionnel I. La Suisse a présidé les élections des membres de la CIHEF en novembre 2021. Quinze nouveaux membres ont été élus pour un terme de cinq ans. Ils servent à titre personnel, sur la base du principe d'impartialité. La Commission nouvellement formée a pris ses fonctions lors de sa réunion annuelle en mars 2022.